

la Tribune des Municipaux





Illustration Charb, 1967-2015

<u>Une rentrée en fanfare</u>: Les mesures d'économies pour le prochain mandat, la consultation PPCR page 5, le compte rendu du congrès et nos actualités locales...

le Mot du Secrétaire

Les accords fiscaux secrets passés entre des centaines de firmes afin de soustraire des milliards d'euros à l'impôt!!

Le manque à gagner dans les caisses de l'Union Européenne est équivalent à deux fois la dette de la Zone euro!!!

Cette enquête a été menée par 40 médias internationaux d'investigation. Elle révèle l'existence d'accords secrets entre 340 multinationales et le Luxembourg, dont Apple, Amazon, Ikea, Pepsi... Ces accords permettent aux entreprises de payer le moins d'impôt possible, cela représentant des milliards d'euros de recettes perdues pour les pays de la zone euro, là où les entreprises réalisent des bénéfices. Ces accords ont été passés entre 2002 et 2010, date à laquelle Jean Claude Junker, président de la commission européenne depuis le 1^{er} novembre, était patron du Luxembourg.

L'enquête révèle la pratique du « tax rulling ». Elle permet à une entreprise de demander à l'avance ou elle payera le moins d'impôt ! Le Luxembourg n'entend pas renoncer à cette pratique expliquant qu'une compétitivité fiscale est indispensable entre états !

Derrière ces pratiques existent des législations forcément approuvées par des hommes et des femmes politiques.

Lorsqu'il a fallu désigner l'actuel président de la commission européenne, personne ne pouvait ignorer qu'il était aussi le candidat de l'évasion fiscale!

Notre président FH et d'autres ont accepté son intronisation.

Ces pratiques sont légales mais il n'en demeure pas moins qu'elles sont aussi scandaleuses à l'heure ou les dirigeants européens mettent des peuples à terre et nous demandent de nous serrer la ceinture!

La logique néolibérale semble être acceptée par nos dirigeants nationaux !

Cet édito démontre que ce n'est pas le bulletin dans l'urne qui changera le système mais bien une prise de conscience collective qui nous poussera dans la rue pour mener la lutte !!!

Sommaire

Page 2: Mot du secrétaire

Page 3 à 4 : Actualité locale

Page 5 : Actualité nationale

Page 6 à 9 : Compte rendu du

Congrès des 11 et 12 juin

Page 10: Lu dans la presse

Page 10 à 11 : Retraités, actifs

juridique

La CGT plus présente sur le web!

Un blog a été créé par la coordination syndicale départementale pour diffuser l'actualité locale des services publics du Rhône:

http://www.cgtsp69.fr http://cgtbiblyon.blogspot.fr www.facebook.com/CGTBIBLYON

Une faute de frappe s'est glissée dans le mot du secrétaire de la dernière Tribune, il fallait lire EHPA et EHPAD et non pas EUPA, merci de nous en excuser.

Ce numéro, comme le précédent, fait la part belle à notre congrès avec, comme promis aux participants, son compte rendu. Dès le prochain numéro vous retrouverez nos rubriques habituelles.

Actualité locale

Sections des Sports, tensions dans les piscines...

Malheureusement, comme chaque été, de nombreuses incivilités, menaces et violences ont entaché l'ouverture des piscines lyonnaises et gravement perturbé le travail des agents des sports de la Ville de Lyon.

Le jeudi 16 juillet la Direction des Sports nous a reçus pour faire le bilan de la saison.

À la piscine de Gerland, le personnel a déposé un droit de retrait le 3 juillet, suite à une violente bagarre dans les vestiaires, ayant entraîné l'intervention de la police et l'usage de gaz lacrymogènes...

Puis c'est la piscine de Mermoz, avec un droit de retrait posé les 8, 9, 10 et 12 juillet, suite à de nombreuses menaces sur agents!

Résultat, deux démissions de vacataires et un arrêt de travail pour un maître nageur.

Après intervention auprès du Préfet, la Ville a obtenu une présence policière accrue et a déployé des médiateurs aux abords des piscines l'après midi.

Ainsi qu'une présence du GOM (Groupe Opérationnel Mobile) deux heures par jour devant les piscines.

Enfin, 9 agents de sécurité étaient en poste à la piscine Mermoz et 10 à Gerland.

En espérant que les incivilités auront disparu avec la canicule...

CCAS, du neuf pour nos anciens....

Après de multiples interventions de notre syndicat et des conflits à répétition, un nouveau directeur de service a été nommé et un audit devrait être mené dès septembre...



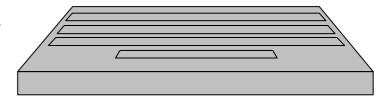
Attention aux ratios!

Lors de la commission paritaire du 30 juin 2015 la CGT est intervenue vigoureusement concernant plusieurs tableaux d'avancements pour lesquelles les ratios n'étaient pas atteints. Nous avons donc fait reporter ces dossiers pour la prochaine CAP du 29 septembre afin d'obtenir l'obtention des ratios prévus.

Comptez sur la CGT pour vous défendre efficacement!

A VOIR:

Nous avons mis en ligne les nouveaux barèmes de traitement sur le site intranet de la Ville de Lyon, le Kiosque, rubrique « Quoi de neuf ? Syndicats ».



Actualité locale

SCS:

ASVP en colère, dernière nouvelle !!!

Nous avons déposé un préavis de grève pour le 1er septembre 2015, et à ce jour, nous sommes le 25 aout,

l'administration ne nous a toujours pas reçus!

Nos revendications portent sur un meilleur régime indemnitaire, une NBI à 15 points ainsi qu'une évolution du règlement intérieur concernant la pose des congés.

L'intégralité du tract est consultable sur le kiosque intranet Ville de Lyon.

Comptez sur nous pour vous tenir au courant de l'évolution de nos revendications...

La CGT dépose un préavis de grève

du 1er au 4 septembre 2015,

pour les ASVP avec comme revendications :

- un meilleur régime indemnitaire
- une évolution du règlement intérieur concernant la pose des congés.

Jeudi 3 septembre de 14h à 16h devant le Château de Sa Majesté Collomb!

Section des écoles :

« Mieux être au travail », rencontre avec la Direction de l'Education...

La CGT a obtenu la mise en place d'un document de base sur les conditions de travail, le nombre d'agents par site, la taille des locaux, etc. Chose nouvelle car il n'existait aucun document de ce genre avant 2013!

De plus, un document « Globalville » analyse tous les services municipaux dont le service scolaire, avec des tableaux Excel et école par école, tout ceci à partir du 2^{éme} trimestre 2015.

Le tout sera analysé par la médecine du travail.

Sur les tableaux « Globalville » seront inscrits le nombre de postes, les métiers présents, l'âge des agents ou les causes de l'absentéisme.

Nous demandons qu'apparaisse, sur les tableaux Excel des écoles, une colonne qui stipule si un mobilier adapté aux adultes et enfants est mis en place ou non.

Par rapport aux "presque" nouveaux rythmes scolaires, un travail est en cours avec un représentant de l'Education Nationale pour réfléchir sur le rôle des ATSEM et leur implication dans l'équipe éducative...

Réfléchissons sur « la réflexion » il en sortira peut être quelque chose !

Aujourd'hui, pour les ATSEM, il est difficile de faire un bilan précis car si une certaine fatigue (pour les enfants et les adultes) est dénoncée, d'autres sont satisfaits du roulement (le moment de respiration) et de pouvoir partir les vendredis...A suivre donc!

Pour TOUS les métiers des écoles, nous nous battons pour éviter que les personnes soient usées professionnellement. Ajoutons encore une fois que les demandes de reclassement émanent majoritairement du personnel scolaire!

Nous avons donc fermement demandé la mise en place de vrais parcours pro. avec des bilans réguliers en cours de carrière! Demande souhaitée aussi par les agents, la direction a reçu 150 demandes de formations ou reclassement...

Actualité Nationale

La CGT des trois versants de la fonction publique lance une consultation nationale des agents autour des PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) actuellement en négociation en vue d'un accord national...

Les procès verbaux sont à rendre avant le 30 septembre au gouvernement...

Petites explications sur un texte incontournable pour le futur de nos métiers ...

Les PPCR en question... C'est le 9 juillet que la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a présenté aux organisations syndicales le projet de protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.

Celle-ci a insisté sur le caractère global de l'accord, qui, à ses yeux, lie des propositions d'amélioration des grilles à une « rénovation du modèle de la Fonction publique », orientée en particulier vers « une harmonisation des carrières entre les trois versants de la Fonction publique et une simplification des mobilités volontaires»...

La CGT a rappelé la difficulté à négocier un tel accord en période d'austérité et, prenant ses responsabilités, a négocié sur la base de ses propositions.

Retour sur une longue négociation. En octobre 2013, Bernard Pécheur, conseiller d'état, présente un rapport sur la fonction publique. Celui-ci va jusqu'à remettre en question nos statuts, il est repoussé par notre action syndicale.

Suivront de nombreuses réunions houleuses, ainsi que des propositions de grilles indiciaires qui seront aussi « bloquées » unanimement par les syndicats.

Aujourd'hui, nous nous félicitons des points abordés dans le protocole.

Car tout en restant sur nos gardes, nos nombreuses et surtout solides propositions ont été inscrites dans le texte ministériel.

Nous avons obtenu:

- →que soient retirées les références à un possible allongement des carrières, par contre, les propositions de revalorisations salariales restent encore loin du compte ...
- →que les lauréats de concours soient nommés prioritairement sur un poste et ne perdent pas le bénéfice du concours.
- →une harmonisation des recrutements et carrières sur les 3 versants de la fonction publique, de manière à faciliter la mobilité volontaire, la garantie de déroulement de carrière et des droits acquis transférables entre versants.
- →que soit écarté tout ce qui aurait pu servir aux mobilités contraintes. Et même une arrivée plus rapide de fonctionnaires sur des postes vacants...
- →l'intégration d'une partie des primes dans le salaire indiciaire, c'est un plus pour les retraites et un recul pour le tout indemnitaire. C'est la première fois qu'une telle inflexion se produit depuis 40 ans !

Enfin, et c'est une avancée majeure du protocole, des déroulements de carrières sur au moins deux grades.

En effet, une part importante des agents ne passe jamais, dans une carrière complète, au deuxième grade et plafonne au dernier échelon du premier grade. Il est expressément prévu par le protocole que demain, tout fonctionnaire effectuant une carrière complète atteindra, au minimum, l'échelon et l'indice les plus élevés du grade supérieur à celui de son recrutement... A noter également que l'ensemble des propositions de la CGT sur **l'égalité Femmes-Hommes** ont été reprise dans le protocole.

À suivre donc.

D'autres propositions sont moins positives, évidemment, surtout l'ensemble de nos revendications est consultable en ligne sur :

http://www.spterritoriaux.cgt.fr

Compte Rendu du CONGRÈS CGT et UGICT

Le congrès de la CGT Ville de Lyon s'est déroulé dans la bien nommée « salle des congrès » de la Bourse du travail, remplie pour l'occasion. Ce sont environ 160 délégués qui ont débattu durant 2 jours.

JOURNÉE DU JEUDI 11 JUIN

Matin:

Le congrès s'est ouvert sur le constat alarmant de la réforme des collectivités et de la baisse des dotations de l'état qui étranglent financièrement le service public ainsi que l'arrivée de la Métropole et la crainte d'une mutualisation des services (qui se traduit trop souvent par des suppressions de postes...).

Lecture de notre rapport d'activité et retour sur les élections de Décembre. Si le nombre de votants chute de manière inquiétante chez les agents de catégorie C, les A, et dans une moindre mesure les B, se sont bien déplacés aux urnes et nous restons la première organisation syndicale à la Ville de Lyon.

Retour sur les avancées du mandat: la mutuelle, favorable aux bas salaires, notre présence constante sur le front des promotions et de la mobilité et plus généralement, l'impact de notre activité « musclée » dans les commissions paritaires. Les procès verbaux consultables en ligne sur le site intranet de la Ville de Lyon en sont la meilleure preuve.

Nous pouvons également tirer un bilan positif des différentes luttes, que ce soit dans les bibliothèques, au CCAS ou au service Éducation, par exemple. Des postes supplémentaires, de meilleures conditions de travail, des accompagnements et surtout une action sur l'ensemble des services et des catégories font de notre syndicat le pilier d'un véritable « mieux -être au travail ».

Nous avons été en pointe sur le combat contre la fermeture de l'internat Favre durant des semaines de luttes éprouvantes. Il s'agit là d'un enjeu de société et nous pouvons être fiers d'avoir porté un projet viable pour la survie de cet établissement !

Enfin, nous prenons toute notre place dans les luttes nationales pour la défense de nos statuts et des services publics.

La parole est donnée à la salle,

Inquiétude d'un collègue des sports sur le devenir des services face à la Métropole.

Témoignage émouvant, de l'intérieur, sur la lutte pour la survie de l'internat Favre. Et interrogation sur les choix du Maire, quelle société voulons nous ?

Retour sur la Métropole, qui a pour but de favoriser les entreprises au détriment du service public.

Interrogation autour du poids grandissant des accompagnements individuels, particulièrement chronophages pour les permanents, au détriment quelquefois des luttes collectives. L'un ne va pourtant pas sans l'autre mais nous constatons malheureusement une difficulté accrue à mobiliser collectivement qui va de pair avec le repli sur soi des agents.

Tet 12 Juin 2015

Ville de lyon

Nous évoquons les « 200 mesures » à venir du Maire pour faire des économies, et des 1400 embauches de précaires au service Education, précaires avec lesquels nous multiplions les contacts.

Un collègue revient sur la mobilisation collective qui a été payante à la Mairie du 6^{ème} et insiste sur le fait que si, sur les sites, certains agents ont peur, c'est à nous de nous investir et à prendre conscience que chacun a un rôle à tenir, ne serait-ce que d'être un relais pour la diffusion de tracts.

Intervention d'un membre de la section Police Municipale qui exprime la difficulté d'établir un dialogue dans la profession au moment où de nombreux agents demandent à être armés. Et exprime le sentiment de se sentir un peu à part au sein de notre syndicat.

Suite à la lecture du rapport d'activité, celui-ci est adopté à la majorité des voix.

Intervention de l'Institut d'Histoire Sociale pour évoquer le parcours de Vivier Merle et la période de l'après guerre où la CGT pesait 5 millions d'adhérents.

Intervention du secrétaire général pour rappeler que 150 agents sont en attente de reclassement, et qu'il ne serait pas étonnant de voir bientôt des licenciements à la VDL.

Intervention du secrétaire général de l'UD du Rhône, celui-ci se dit favorable au rassemblement du syndicat CGT avec l'UGICT. Et d'aller sur des luttes collectives « tous ensemble », est évoqué le mouvement de grève du 25 juin ainsi que la pétition sur les salaires.

Retour de l'IHS, pour insister sur deux anniversaires, les 120 ans de la CGT et l'ordonnance de 1945, et souligner l'importance des luttes confédérées.

Après-midi:

Constitution de 5 groupes de travail et de réflexion :

- → Egalité Femmes/Hommes, Protection Sociale et Retraites, la Métropole, Rythmes scolaires/ scolarité, la Santé au Travail.
- → 15h30 : Intervention sur la communication, l'usage de l'informatique, le site internet de la CSD ainsi que la prochaine mise en ligne de la Tribune des Municipaux. La question de réserver son accès aux seuls adhérents reste non tranchée.
- → Retours en assemblée plénière sur les réflexions des groupes de travail. Par exemple discussion autour de notre action sur la parité et le journal/tract « Toutes des Lionnes », ou sur le catastrophique taux d'abstention (68%) aux élections de notre caisse de retraite (CNRACL)...



JOURNEE DU VENDREDI 12 JUIN:

En ouverture, le secrétaire de l'Union Départementale revient sur les différents problèmes nationaux subis par les agents du service public et insiste sur le fait que nous devons concentrer nos efforts sur la santé au travail. Evocation du gel du point d'indice et de la perte de pouvoir d'achat qui en résulte, retour sur l'importance de la syndicalisation pour lutter partout où cela est possible.

Il évoque ensuite les deux prochains congrès départemental et confédéral, les luttes et les formations à venir et rappelle la répression syndicale qui a touché différents militants.

L'un d'entre eux prend justement la parole pour détailler les différentes attaques et répressions subies par les salariés, la soumission des groupes de presse au MEDEF et son inquiétude quant au devenir des retraites. Et donc souligne l'importance de rester syndiqué et combatif une fois à la retraite.

Présentation du rapport d'orientation.

Une militante réclame le retour des réunions d'infos au Musée des Beaux Arts. Pour les Espaces Verts, un syndiqué relève le manque de présence syndicale sur le terrain.

Le secrétaire général répond en expliquant que notre syndicat installe justement une nouvelle organisation pour plus d'efficacité sur le terrain. Nous essayons de couvrir au maximum les sites.

L'UGICT insiste sur la nécessité d'avoir des relais locaux stables pour l'action syndicale et de ne pas laisser de coté nos collègues de droit privé de plus en plus nombreux à la Ville de Lyon.

Remarques d'un syndiqué : Ajouter au rapport d'orientation un point sur la syndicalisation et noter que nous devons fonctionner en interpro. Il remarque que l'on ne doit pas comparer les élections de 2008 et 2014 et insiste sur l'importance d'une présence syndicale sur le terrain.

L'UGICT répond en affirmant que les élections de Décembre 2014 ne sont pas un échec, que l'on essaie d'élargir le champ des militants, qu'une nouvelle organisation est prête, avec une meilleure répartition des charges de travail.

Le secrétaire général souligne que la réunification des syndicats a entrainé une baisse des militants, et pense que dorénavant les responsabilités devront être plus partagées. Le fait qu'il y ait des secrétaires généraux adjoints le soulagera d'une charge de travail devenue trop importante.

Intervention de l'UGICT précisant la nécessité de s'adapter aux nouvelles technologies.

Un gardien d'école souligne l'importance des combats à venir.

Une collègue des bibliothèques demande que l'accent soit mis sur la formation, en rapport avec les ateliers de la veille.

Un permanent déclare qu'il est difficile de couvrir le 5^{ème} arrondissement.

Le secrétaire général affirme que la baisse des dotations de l'Etat équivaut à une baisse de fonctionnement de 12 à 20 %. Nous sommes à un tournant de société et pour faire face à l'avancée du capital contre le service public, nous devons être présent sur le terrain, mais aussi intervenir au niveau de la région, de l'UD et de la CSD.

Un agent de l'internat Favre remercie de l'aide matérielle apportée par l'UD.

Un amendement est donc ajouté pour resserrer les liens avec l'UD et la CSD pour plus d'efficacité pour la défense des agents de droit privé. Un autre à propos de la défense de l'internat Favre dans la métropole.



Vote du Rapport d'orientation : adopté à la quasi unanimité, 3 abstentions.

Rapport Financier : la perte d'adhérents est compensée par de nouvelles adhésions, nous sommes dans un relatif équilibre. Ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

Notre comptable présente les différentes charges pour l'année 2014, le résultat net est positif et les comptes sont consultables en ligne.

Intervention d'un agent des Espaces Verts qui demande pourquoi la commission de contrôle financier n'a pas été consultée depuis 2011, démarche pourtant obligatoire.

Notre secrétaire général s'excuse et admet que cela n'a pas été fait. Il propose donc que les comptes soient vérifiés par des camarades. Deux syndiqués s'inscrivent.

Notre comptable prend la parole et affirme qu'il y avait des erreurs dans les comptes de 2011, que celles-ci sont aujourd'hui corrigées et que tout est consultable en ligne.

Intervention d'un élu au Bureau de la Fédération des Services Publics à propos du fonctionnement des instances syndicales dans le domaine des finances et afin d'expliquer les différentes procédures pour clarifier les choses.

Vote du rapport financier : adopté largement, 16 abstentions, 7 contre.

Les deux syndicats se séparent (CGT, l'UGICT) pour élire leurs représentants respectifs à la Commission Exécutive. Celle-ci verra ainsi l'apparition de beaucoup de nouvelles têtes. Ces vocations sont à porter au crédit d'un congrès riche de ses nombreux participants comme de la qualité de ses débats.

Un immense merci à tous les syndiqués qui se sont déplacés et investis pour l'organisation et le déroulement de ce moment important de notre vie syndicale.

Marges de manœuvre : les économies, c'est pour maintenant!

Début juin la Ville de Lyon, en Comité de Dialogue Social, nous a présenté le document de travail qui dévoile les pistes d'économies pour ce mandat, de 2015 à 2020.

Les choix sont politiques, au vu du mot du secrétaire, et si rien n'est encore figé car « nous sommes actuellement sur des pistes de travail » (sic), le résultat va de toute façon faire mal!

Si la situation financière de la Ville est saine, la dotation de l'Etat pour la ville a baissé de 45 Millions d'euros et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FIPC), une aide à l'Etat par les communes, est en hausse de 6 millions d'euros. Le financement de la réforme des rythmes scolaires (4 millions d'euros) s'ajoute à la liste.

C'est l'ensemble des directions qui sont mises à contribution pour trouver des pistes d'économies.

Le plus visible est la triste fermeture de l'internat Favre mais pour les mois à venir nous allons avoir du pain sur la planche ,syndicalement parlant. Les agents vont devoir être solidaires et faire bloc...

C'est donc l'ensemble des services qui vont devoir se serrer la ceinture, avec, entre autres réjouissances, « amélioration des taux d'occupation » des crèches et EHPA, hausse des tarifs de cantine, regroupement des écoles isolées, renégociation des marchés pour les espaces verts et partage avec le Grand Lyon, baisse des subventions dans la culture et les sports avec hausse des entrées des équipements, fusion de deux théâtres, ouverture « saisonnière » du Musée de l'Automobile, DSIT, équipes comptables mutualisées (avec 40 suppressions de poste au passage), etc.

La liste est encore bien plus longue et, comme on le voit, ça part dans tous les sens!

Les réponses les plus appropriées, en attendant un plan plus précis des économies, c'est de ne pas céder à la panique, de se syndiquer et de communiquer entre nous le plus possible afin d'avoir une vision complète de ce qui se met en place. On l'a constaté avec la fermeture de l'internat comme avec le plan de dématérialisation comptable, notre meilleure source d'information, ce sont les agents!

lu dans la presse

Le Canard Enchainé du mercredi 3 juin 2015 dresse un portrait inquiétant de la presse Française, qui depuis les dix dernières années a profondément changé, pas forcement dans le bon sens...

« Hier quasi-propriété de leurs salariés, deux grands quotidiens, « Le Monde » et « Libération », ont dû se résoudre à vendre à deux magnats de la téléphonie mobile, Xavier Niel et Patrice Drahi. La concentration des titres s'est aussi accélérée. Et la toute récente opération de rachat du « Parisien » et « Aujourd'hui en France » par le groupe LVMH, déjà propriétaire des « Echos », le confirme cruellement.

Désormais, parmi les titres nationaux « d'information politique et générale », seuls quatre titres n'appartiennent pas à des groupes industriels et commerciaux : « L'Humanité », « La Croix », « Charlie Hebdo » et évidemment le Canard. Tous les autres ont un fil financier à la patte... »

Le canard a bien sûr raison sur le fond mais pèche néanmoins par omission. Rajoutons donc à cette liste quelques titres également indépendants et dépourvus de pub, mais trop méconnus: le satirique « Siné Mensuel », l'excellent mensuel de critique sociale « CQFD », sans oublier le combatif bimensuel « Fakir »...À bon entendeur...

Dans **INDECOSA magazine** (n°162, juillet-aout 2015) cette enquête :

« L'Association des petites villes de France (APVF) vient de publier une enquête sur les pratiques des maires face à la baisse des dotations de l'Etat.

Les communes interrogées affirment à 70% ne pas remplacer les départs à la retraite, tandis que 55% ne remplacent pas les divers congés. Et 17% regrettent d'avoir dû fermer définitivement des services ou d'en avoir limité l'amplitude.

Les heures d'ouverture des mairies ou des stades peuvent par exemple être réduites, des crèches fermer, etc. ».

Retraités, Actifs

Juridique

Paiement à un futur retraité des congés non pris du fait de la maladie.

En application de la directive européenne 2003/88/ CE du 4 novembre 2003 relative à certains aspects de du l'aménagement temps de travail telle qu'interprétée par les arrêts C-350/06 et C-520/06 du 20 janvier 2009 et C-337/10 du 3 mai 2012 de la une administration ne peut refuser l'indemnisation des jours de congés annuels qu'un fonctionnaire n'a pu prendre du fait de son placement en congé maladie antérieure à sa mise à la retraite.

Toutefois, ce droit à indemnisation s'exerce dans le respect des limites suivantes :

L'indemnisation théorique maximale fixée par la réglementation européenne à 20 jours de congés annuels (donc en deçà des droits statutaires) par période de référence (c'est-à-dire, l'année civile), sous déduction des éventuels congés annuels déjà pris.

La période de report admissible des congés lorsque le fonctionnaire s'est trouvé en incapacité de travail pendant plusieurs années consécutives fixée à 15 mois selon la jurisprudence européenne.

(CJUE C-214/10 du 22 novembre 2011).

Dans le cas d'espèce, l'agent a été placé en congé de longue maladie à compter du 6 août 2010 avant d'être admis à la retraite le 31 août 2011. Il avait droit à l'indemnisation des jours de congés annuels non pris au titre de l'année 2010 (dans la limite de 20 jours) et au titre de l'année 2011 jusqu'à son départ à la retraite (20/12 X 8, soit 13,333 arrondis à 13,5 jours).

•••

Notre éclairage

Il s'agit de la première affirmation par une juridiction française du droit à indemnisation pour un fonctionnaire des congés non pris du fait de la maladie avant l'admission à la retraite, récemment reconnu par la CJUE (C 337/10 du 3 mai 2012 commenté dans Le Point Doc n° 207 – mai 2012).

Ce jugement fait suite à un arrêt d'une cour administrative d'appel qui avait statué dans le même sens à l'égard d'un agent contractuel n'ayant pu bénéficier de ses congés annuels pour cause de maladie avant la fin de la relation de travail (CAA Nantes n° 12NT00291 du 6 juin 2013 commenté dans Actualités statuaires — Le mensuel n° 221 - octobre 2013).

Il est aussi intéressant de relever que, pour reconnaître le droit à indemnisation, le tribunal administratif ne s'intéresse pas, conformément au droit européen, à la cause de la fin de la relation de travail qui, dans le cas d'espèce, résultait d'un placement en retraite anticipé à la demande de l'agent.

S'agissant enfin des modalités pratiques de calcul de l'indemnisation, le jugement n'est pas explicite. Les conclusions du rapporteur public font référence, quant à elles, au « dernier indice détenu par le requérant ». En l'absence d'autres précisions jurisprudentielles, les collectivités pourraient calculer l'indemnisation des jours de congés non pris par un fonctionnaire en retenant les modalités prévues pour les agents contractuels par l'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988.

Enfin, de manière plus récente, la question de l'indemnisation des ayants droit au titre des congés non pris du fait de la maladie avant le décès du travailleur pourrait également se poser au vu de la jurisprudence européenne (CJUE C-118/13 du 12 juin 2014).

Source CIG, https://www.cigversailles.fr/

À noter :

Notre Assemblée Générale des retraités Ville de Lyon-Métropole, aura lieu le :

mardi 22 septembre 2015 à partir de 9h30

à la Bourse du Travail, place Guichard

Venez nombreux!





CORPORATISME ET SYNDICALISME

Le corporatisme sert-il l'intérêt général?



Conférence-débat Mardi 22 septembre 2015 à 18h30 Mairie du 3^e arrondissement - salle Eugène Brouillard

entrée 215 rue Duguesclin

conférence animée par Charles Ramain Président de l'Institut d'Histoire Sociale CGT du Rhône



Mairie du 3e arrondissement 215 rue Duguesclin - 69003 LYON 04 78 95 83 50 - www.mairie3.lyon.fr



La TRIBUNE DES MUNICIPAUX CGT

SALLE 26 BOURSE DU TRAVAIL 69422 LYON CEDEX 03 TEL: 09 63 66 98 99

Directeur de publication Richard DELAUZUN C.P.P.A.P 0519 S 06896 Imprimé par nos soins. bimestriel n°35 Prix 1,30 euros. Si vous déménagez, faites nous parvenir votre nouvelle adresse.